

ARRETE

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux particulièrement l'article 6,

Considérant le nombre de nominations possibles en qualité d'agent de maîtrise territorial au titre du 1° de l'article 6 du décret n° 88-647 susvisé, dans les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Seine-Maritime,

Vu les lignes directrices de gestion au titre de la promotion interne établies le 16 février 2021,

ARRETONS

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial, au titre de l'article 6-1° est arrêtée ainsi qu'il suit :

AGENTS

ACH Michel
ALEXANDRE Jean-Pierre
ALIGNY Sandrine
ANFRAY Davy
BACHELET Séverine
BADAIS Hervé
BAGUET Martine
BETTENCOURT David
BISSON Florence
BLONDEL Magali
BRETON Alain
CASQUEIRO Sandrine
CHELLALI Myriam
COIGNARD Didier
COTTARD Laurent
CUMONT Emmanuel
DARRY-BLONDEL Barbara
DAYES Benoît
DAZY Nathalie
DEBRAY Guillaume
DELAFOSSÉ Elisabeth
DELAPORTE André
DELATOUR Christelle
DUMONT Viviane

AGENTS

FARROCO Sophie
FERAL Emmanuel
FLEUTRY Bruno
FREMONT Yann
GERAY Hervé
GRANDIN Jessica
GUERZA Zoubir
GUILBERT Eric
HELLUIN Christophe
JOLY Katy
LAQUEUVRE Alexandra
LARREUR Emmanuel
LAVICE Stéphane
LEBARON Emmanuelle
LECONTE François
LEFEBVRE Natacha
LEPAPE Nadège
LEPILLER Sandrine
LESPILETTE Maryline
MARTIN-TOUMINE Sandrine
MORIN Christophe
MOUCHARD Astride
NEVEU Jean-Luc
OBRY Reynald
OHRAN Dominique (M.)
PLANCHON Jean-Michel
PLESSIS Bruno
POUPARDIN Gaëtan
RESTENCOURT Sylvie
RICHARD Christophe
ROBELIN Olivier
ROUSSEAU Frédéric
RUFFIN Sébastien
SENECAL Yann
THOREL Christophe
TRAULET Laurent
VALLET Maxime
VANDECANDELAERE Nicolas
VIGER Nathalie

Article 2 : La liste d'aptitude au grade **d'agent de maîtrise territorial**, au titre de **l'article 6-2°** est arrêtée ainsi qu'il suit :

AGENT

DEPERREST David

Article 3 : Les listes fixées prennent effet à compter du **1^{er} juillet 2023** et cesseront d'être valables au **30 juin 2025**.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au Préfet de Seine-Maritime et fera l'objet d'un affichage au Centre de Gestion.

Fait à ISNEAUVILLE, le 15 juin 2023

Le Président
Jean-Claude WEISS



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.